

## Testez vos connaissances sur la Facture Dématérialisée Fiscalement

1- Je peux envoyer mes factures sous forme de PDF par e-mail .....oui  non

*Un PDF transmis par e-mail n'est pas assimilé fiscalement à une facture dématérialisée. De fait, l'administration peut mettre en cause les montants de TVA déduit ou collecté qui figurent sur la facture et procéder à un redressement en conséquence*

2- L'accord de mes clients n'est pas nécessaire pour dématérialiser fiscalement mes factures .....oui  non

*L'accord formel des clients est requis ou à défaut l'absence de refus suite à l'envoi de la première facture dématérialisée. Idéalement un accord d'interchange est adapté pour cadrer la mise en œuvre de la dématérialisation*

3- Je peux conserver indifféremment sur papier ou sous forme électronique les factures dématérialisées que j'envoie ou que je reçois .....oui  non

*Les factures dématérialisées fiscalement doivent être conservées sous forme électronique durant le délai de conservation fiscal (3 ans + année en cours). Elles peuvent être re-matérialisées ensuite pour le délai de conservation de droit commercial. Par contre elles ne peuvent pas être conservées sous forme papier dès leur émission. Il est possible de conserver électroniquement une facture émise au format papier dans certaines conditions (cf. question 14). Côté récepteur, une facture reçue sous forme papier doit être conservée sous forme papier ; une facture reçue sous forme électronique doit être conservée sous forme électronique (i.e. le fichier électronique originel accompagné de la signature électronique apposée par l'émetteur)*

4- L'image obtenue par scan d'une facture papier reçue d'un fournisseur peut remplacer l'exemplaire papier pour l'archivage .....oui  non

*Une facture doit être conservée sous sa forme originelle. Une facture papier doit donc être conservée sous sa forme papier, même si elle a été scannée en réception*

5- Signer électroniquement un document revient à insérer une image de ma signature manuscrite .....oui  non

*La signature électronique se réalise à l'aide d'un certificat électronique de signature émis par une autorité de certification qui valide l'identité du détenteur du certificat (personne morale ou personne physique). Un scan de la signature manuelle est une image sans aucune valeur : les documents produits avec insertion de ce scan n'ont donc aucune valeur légale*

6- L'archivage électronique à valeur probatoire a la même valeur juridique qu'une copie sur un CD Rom .....oui  non

*Indépendamment de ses avantages techniques, l'archivage électronique possède une valeur juridique supérieure à la valeur d'une sauvegarde électronique car il intègre un horodatage et une traçabilité totale qui permettent de prouver de manière indiscutable devant une autorité judiciaire l'historique du document (heure de production, de réception, d'envoi...).*

7- Le plus important dans la dématérialisation c'est de permettre l'intégration automatisée des données .....oui  non

*Transformer un document en image permet de gagner de la place uniquement. Par contre transformer ce document en flux d'information électronique permet de fiabiliser le flux de données, de gagner du temps, de réduire les coûts opérationnels...*

8- La dématérialisation des factures réduit l'empreinte carbone des entreprises .....oui  non

*Dans l'absolu la dématérialisation des documents réduit l'empreinte carbone des entreprises. Mais comme le troisième poste de génération de CO<sup>2</sup>, après les transports et l'industrie, est constitué par les data centers informatiques, on peut raisonnablement discuter cette opinion !*

- 9- L'Etat accepte d'office des factures dématérialisées .....oui  non   
*La loi LME fera obligation à l'Etat d'accepter des factures dématérialisées fiscalement dès le 1er janvier 2011*
- 10- La signature doit être apposée par l'émetteur et document par document .....oui  non   
*La signature électronique sert à authentifier à la fois l'intégrité des données du document et l'identité de son émetteur. De fait la signature électronique doit être apposée par l'émetteur au vu du document.*
- 11- La dématérialisation des factures impose des manœuvres additionnelles à l'émetteur comme au destinataire .....oui  non   
*Le respect des obligations légales impose soit le recours à l'EDI soit le recours à un fichier électronique signé. Dans l'absolu cela peut générer des manœuvres additionnelles (signature, génération du PDF ou du fichier structuré...). D'un autre côté le gain sur d'autres opérations qui deviennent inutiles compense largement ces opérations nouvelles (suppression d'impressions, de mise sous enveloppe, d'affranchissement...). Sauf à recourir à du Web EDI qui impose alors la ressaisie quasi intégrale des informations.*
- 12- Dématérialiser requiert un équipement spécifique et coûteux .....oui  non   
*L'option EDI est coûteuse ; les autres solutions (telles que Qweeby) ont un coût limité à nul.*
- 13- Tous les certificats de signature électronique permettent de signer des factures dématérialisées fiscalement .....oui  non   
*Il est recommandé d'utiliser un certificat de classe 3 émis par une autorité de certificat agréée par le MINEFI*
- 14- Il est possible de conserver sous forme électronique les archives des factures envoyées à ses clients, même si elles ont été transmises sous forme papier .....oui  non   
*La dématérialisation de toute l'archive de facturation est autorisée (instruction fiscale du 16 janvier 2007) si cette dématérialisation respecte les règles d'intégrité et d'authenticité (signature électronique et archivage électronique). Dans ce cas cela concerne toutes les factures émises, même si elles sont transmises sous forme papier. Ceci ne vaut que pour l'émetteur.*
- 15- La dématérialisation des factures impose de dématérialiser également les avoirs .....oui  non   
*La dématérialisation de la facturation avec un client concerne l'ensemble des opérations de facturation, donc également les avoirs.*
- 16- Dès que l'on dématérialise ses factures pour un client la loi impose de le faire pour tous ..... oui  non   
*La dématérialisation fiscale de facture est bilatérale uniquement. Elle peut être mise en œuvre pour un ou quelques clients uniquement.*
- 17- Il est possible d'alterner, avec un même client, de la dématérialisation fiscale et des envois papier .....oui  non   
*La dématérialisation est irréversible.*
- 18- Le cadre légal de la dématérialisation doit être le même pour tous mes clients .....oui  non   
*Il est possible de dématérialiser ses factures sous forme de fichier électronique signé (art. 289 V du CGI) pour certains clients et sous forme EDI (art. 289 bis du CGI) pour d'autres.*
- 19- La dématérialisation fiscale de facture permet de réduire ses impôts .....oui  non   
*Aucun avantage fiscal n'est à ce jour associé à la dématérialisation fiscale des factures*
- 20- La dématérialisation de ses factures permet des économies importantes .....oui  non   
*La dématérialisation des factures permet de réduire les coûts d'impression, les coûts d'affranchissement, le temps passé en manœuvre sans valeur ajoutée...*